



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élus locaux

Question écrite n° 65008

Texte de la question

M. Dino Cinieri interroge M. le secrétaire d'État à l'intérieur et aux collectivités territoriales sur le statut de l'élu local. Alors qu'une discussion est engagée sur ce thème, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si cette dernière pourra être un déclencheur à la nécessaire mise en place d'une réglementation sur le cumul des mandats.

Texte de la réponse

Le projet de loi n° 61 relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale a été déposé au Sénat le 21 octobre 2009. Ce texte contient notamment plusieurs dispositions relatives au statut de l'élu (extension du congé électif aux élus des communes de 500 habitants et plus ; extension de l'allocation de fin de mandat) et aux modalités de désignation des élus locaux (passage au scrutin proportionnel de liste pour les communes de 500 habitants et plus). L'examen de ce projet de loi au Parlement sera également l'occasion d'aborder la question de l'évolution du régime du cumul des mandats, sujet sur lequel de nombreuses réflexions ont été engagées par les parlementaires dans la perspective de la mise en place du conseiller territorial en 2014. Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sera attentif aux propositions que pourra formuler l'honorable parlementaire lors de cet examen.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65008

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : Intérieur et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11336

Réponse publiée le : 26 juillet 2011, page 8153